

Le Brevet d'initiation aéronautique (BIA) est un diplôme français délivré conjointement par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Transports, et par l'Éducation nationale.

Il sanctionne une culture générale dans le domaine aéronautique et s'effectue dans le cadre d'une convention signée entre un aéro-club et un établissement scolaire. Il comporte une initiation théorique dans un établissement scolaire et une initiation pratique en aéro-club.

Le titulaire d'un BIA peut obtenir des bourses en s'adressant à son aéro-club. Un tiers des élèves qui obtiennent le BIA poursuivent vers une licence de pilote.

(Source FFA)